



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER*), M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET*), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN, M. Hervé HOCQUARD (*à partir de la délibération n°2005.06.07*), M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*à partir de la délibération n°2005.06.02*), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC (*représentant de M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI (*pouvoir de M. Alain FONTAINE*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M Jean-Jacques LASSERRE
M. Alain FONTAINE, pouvoir à M. MEZZADRI
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC

Secrétaire de séance :

M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 22 juin 2005

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N°de l'ordre du jour : 2005.06.09 Adhésion à l'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise en Ile de France (ORIE) en tant que membre correspondant.

- M. Patrick CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise en Île-de-France (ORIE) regroupe au sein d'une association loi 1901 l'ensemble des acteurs du marché de l'immobilier d'entreprise francilien, partenaires professionnels (aménageurs, promoteurs, investisseurs, experts, conseils en immobilier d'entreprise, utilisateurs) et publics (État et collectivités territoriales).



Il a pour objet d'observer et d'analyser l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise en Ile-de-France, de maintenir une concertation permanente entre administrations et professionnels et de réaliser des études et recherches thématiques.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'activité de cet observatoire pour alimenter le Grand Parc en information sur le marché de l'immobilier, il est proposé d'adhérer en tant que membre correspondant.

Cette adhésion permet de recevoir l'ensemble des publications de l'ORIE, l'accès aux bases de données de l'ORIE sur la construction d'immobilier d'entreprise et sur le parc de bureaux et de participer gratuitement aux colloques organisés.

Le coût de l'adhésion est de 800 euros pour l'année 2005.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1. décide d'adhérer à l'ORIE. à partir de l'année 2005 ;*
- 2. dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

PREP 70

05.07.05